

SEANCE D'INSTALLATION DU 2 JUIN 2003

BUREAU :

Président : M. Stéphane LORENZINI
Vice-président : M. André RICHERT
Secrétaire : M. Dominique ZEHFUS
Membres : M. Henri IMHOF, Mme Andrée JELK-PEILA,
M. Jean-Pierre PASQUIER

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Vincent BERNASCONI, Alain BOSSHARD, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Mmes Nathalie REVILLOD, Myriam SCHMID, M. Karel STUDER, Mme Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Absente : Mme Patricia SOLIOZ

**Assistent à la séance : M. Pascal CHOBASZ, Maire
MM. François LANCE et François BAERTSCHI
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire**

ORDRE DU JOUR :

1. Photo de groupe
2. Lecture par le doyen d'âge de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections
Conseils municipaux **p. 2**
3. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen
d'âge **p. 4**
4. Election du Bureau du Conseil municipal : **p. 4**
Président, Vice-président, Secrétaire, 3 membres
5. Prestation de serment du doyen d'âge **p. 5**
6. Nomination des diverses commissions : **p. 6**
Fixation des commissions
Fixation de l'effectif des commissions
Nomination des membres
7. Désignation des représentants du Conseil municipal à : **p. 8**
Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (5)
Centre Marignac (1)
Villa Tacchini (1)
Terrain d'aventures Lancy-Voirets (1)
Terrain d'aventures Petit-Lancy (1)
Locaux autogérés (1)
Conseil de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (6)

Séance d'installation du 2 juin 2003

- Conseil de l'administration de Télélancy S.A. (1)
Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont (3)
8. Délibération autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la Commune **p. 8**
 9. Communications du Conseil administratif **p. 9**
 10. Propositions individuelles et questions **p. 15**

M. JAQUET : J'ouvre cette séance du Conseil municipal. Le point 1) de l'ordre du jour, la photo sera prise un peu plus tard.

1. PHOTO DE GROUPE

2. LECTURE PAR LE DOYEN D'AGE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT VALIDANT LES ELECTIONS CONSEILS MUNICIPAUX

M. JAQUET : Le Conseil d'Etat – Vu l'article 77, alinéas 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 – Vu la publication dans la Feuille d'avis officielle du vendredi 4 avril 2003 – les résultats des élections des Conseils municipaux – Attendu qu'aucun recours n'est parvenu au Tribunal administratif dans le délai de 6 jours, dès le lendemain de l'avis de publication dans la Feuille d'avis officielle – Arrête – Article unique – l'élection des Conseils municipaux du 30 mars 2003 est validée.

Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

C'est avec plaisir et fierté qu'en tant que doyen, je peux vous dire ces quelques mots, selon la coutume lors de la séance d'installation du Conseil municipal.

C'est la première fois que j'ai l'occasion de m'exprimer en tant que doyen d'âge, et je dois dire que je le fais avec une certaine émotion et un sens de responsabilité.

En effet, il semble bien que depuis quelques années, on assiste à une tendance à exclure les plus âgés dans tous les domaines, y compris au niveau politique, comme on a pu le constater l'année dernière lors de la décision d'interdire la fonction d'élu dans la commune bernoise de Madiswil aux plus de 70 ans. Cette décision a été vivement combattue par le Conseil suisse des aînés, mais sans succès.

Il semble qu'une règle démocratique élémentaire devrait permettre à toutes les catégories d'habitants de nos communes d'être représentées équitablement, qu'il s'agisse d'âge, de genre ou même d'origine, et pas seulement sur la base de leurs convictions politiques.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Si des progrès considérables et réjouissants ont été accomplis en ce qui concerne la présence des femmes, en l'occurrence 13 sur 34 dans ce Conseil municipal, ce qui est vraiment remarquable, je tiens à le souligner.

Séance d'installation du 2 juin 2003

Il n'en est pas de même pour les plus âgés qui représentent pourtant plus de 14 % de la population à Genève, et ce pourcentage va augmenter ces prochaines années.

Les jeunes sont quant à eux très peu représentés alors qu'ils pourraient apporter quelque chose de nouveau par leur dynamisme et leur enthousiasme, et se préparer, éventuellement, à travers cet apprentissage au Conseil municipal, à d'autres fonctions politiques.

Quant aux personnes d'origines étrangères, elles restent exclues, et j'ose espérer que cette situation pourra être modifiée durant cette législature.

Il me semble, que les personnes âgées, je le remarque parmi mes amis dans le mouvement des aînés, etc., sont de plus en plus conscientes du rôle qu'elles pourraient et devraient jouer étant donné leur expérience de la vie, leurs compétences, mais aussi avec leur capacité de relativiser, de ne pas se laisser entraîner dans des besoins narcissiques de pouvoir et en plus, et c'est assez récent, d'assumer des responsabilités par rapport à elles-mêmes, en particulier dans le domaine de la santé, en accordant de plus en plus d'importance aux facteurs dits de risques, tels qu'une alimentation inadéquate, le manque d'activité physique et le tabagisme, tout en gardant une vivacité d'esprit, une curiosité, par exemple, en fréquentant l'Université du 3ème âge.

Personnellement, les 4 ans que j'ai eu la chance et le privilège de passer au Conseil municipal ont été très propices, de ce point de vue, avec la découverte des multiples facettes de notre Commune, d'institutions mal connues et d'un nombre de personnes de grande valeur parmi les élus et les employés de notre Commune.

On a parlé dans la presse, durant la campagne pour les Municipales, de « l'inutilité des communes » dans notre Canton. Il est heureux de constater que cette position a rencontré peu d'écho, et il semble au contraire, qu'il serait plutôt question de redonner, aux quartiers de la ville, plus d'autonomie politique.

Les communes ont une place indispensable dans notre Canton. Elles sont garantes de proximité entre habitants et autorités, et ont un rôle important dans des domaines essentiels. J'en citerai deux qui me tiennent particulièrement à cœur pour des raisons professionnelles et personnelles. La première étant la politique de l'enfance, qui devrait inclure non seulement les crèches avec leur capacité de prévention - et là, notre crèche de Chante-Joie est un exemple absolument remarquable pour toutes les crèches du canton - mais aussi les familles d'accueil privées et de réseau, ainsi que l'encouragement du recours aux proches (grands-parents, etc.), et éventuellement le développement du partage du travail permettant aux parents de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants.

La politique de l'âge avancé est aussi une priorité des tâches communales et devrait permettre, non seulement un développement satisfaisant des EMS, mais aussi un encouragement à la prise en charge dans leurs propres familles, et le développement du programme de prévention et de promotion de la santé.

J'aimerais aussi citer d'autres projets comme la création du réseau « Maillon manquant » qui permettra de réunir différents partenaires dans des domaines variés : scolaire, social, médical, psychologique, et peut-être aussi la création d'une médiation de quartiers.

Séance d'installation du 2 juin 2003

Pour terminer, notre Commune a été une des premières à participer activement à l'Agenda 21, et les 4 années de cette nouvelle législature devraient permettre d'en mettre en pratique les premiers projets.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouvelles et nouveaux Conseillères et Conseillers municipaux et vous remercie de votre attention.

3. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'AGE

M. JAQUET : Je prierai les différents Conseillers municipaux de répondre par « je le jure » ou « je le promets », lorsque je les appellerai.

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge*
- de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal »*

M. JAQUET : Je vous remercie.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL : Président, Vice-président, Secrétaire, 3 Membres

M. JAQUET : En ce qui concerne le Président, y-a-t-il des propositions ?

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien est particulièrement fier et heureux de vous proposer la candidature de Stéphane Lorenzini pour cette première année de législature, à la présidence du Conseil municipal.

Pour la Vice-présidence :

M. André Richert est élu à la Vice-présidence.

Pour le poste de secrétaire :

M. Dominique Zehfus est élu secrétaire

Pour les membres du Bureau :

M. Jean-Pierre Pasquier – M. Henri Imhof – Mme Andrée Jelk-Peila.

Séance d'installation du 2 juin 2003**5. PRESTATION DE SERMENT DU DOYEN D'AGE**

M. LORENZINI : Avant de vous adresser quelques mots, je vais commencer par la prestation de serment du doyen d'âge. Après la lecture, vous pouvez répondre par « je le jure ou je le promets ».

*« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et Canton de Genève
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma
charge
de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal »*

M. JAQUET : Je le promets.

M. LORENZINI : Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier cette noble assemblée pour la confiance qu'elle me témoigne, en me nommant à sa tête pour une année.

J'exprime bien évidemment mes plus vifs remerciements à mon parti, le parti Démocrate-chrétien de m'avoir choisi pour le représenter à cette charge.

J'aimerais en ce jour, qui ouvre une nouvelle législature de 4 ans, vous souhaiter la bienvenue à tous, que ce soit au Conseil administratif, qui est profondément remodelé, car le mot rajeuni serait erroné, avec l'arrivée en ses rangs de deux de nos anciens collègues du Conseil municipal, MM. François Baertschi et François Lance. Mais également à vous, mes anciens et nouveaux collègues du Conseil municipal, en souhaitant, pour les nouveaux, qu'ils trouvent rapidement leurs marques et que nous puissions bénéficier de leur vision des affaires communales ou encore de leur expérience professionnelle.

Je remercie également notre administration communale qui assure à notre Conseil de milice l'intendance et permet ainsi un bon fonctionnement de nos institutions, et j'adresse des remerciements particuliers à Mmes de Garrini et Augsburgers, ainsi qu'à M. Andrey, qui n'est pas là aujourd'hui, qui assure l'intendance de chaque séance du Conseil municipal. Je n'oublierai pas non plus les chefs de service, dont certains se font un devoir fort apprécié par les élus que nous sommes, d'assister régulièrement aux séances.

Enfin, je souhaite la bienvenue à vous le nombreux public qui ce soir est venu saluer des amis, des proches ou êtes venu simplement, comme à votre habitude, suivre une séance du Conseil municipal.

Je saisis d'ailleurs l'occasion pour vous rappeler que nos séances sont toutes publiques, et que vous avez la possibilité de vous exprimer en fin de séance, au travers des questions à l'attention du Conseil administratif, et j'espère, au nom de l'ensemble de ce Conseil municipal, que nous pourrons vous revoir lors de prochaines séances.

Séance d'installation du 2 juin 2003

Pour terminer, avant de reprendre le cours de cette séance, je vous fais part de mon souhait de pouvoir diriger, au sein de cet hémicycle, des débats constructifs empreints d'ouverture et de respect mutuel, car notre but, à tous, est de mener Lancy, notre commune, vers un développement harmonieux qui soit toujours au service des habitants.

Je vous remercie de votre attention.

6. NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Fixation des commissions**
 - **Fixation de l'effectif des commissions**
 - **Nomination des membres**
-

M. LORENZINI : En accord avec les chefs de groupes de l'ensemble des partis présents au sein du Conseil municipal, et sur proposition du Conseil administratif, les commissions suivantes sont prévues pour la législature à venir :

Fixation des commissions

Commission Travaux et Constructions : sous le dicastère de M. Pascal Chobaz, Maire
Commission des Finances : sous le dicastère de M. François Lance, Conseiller administratif

Commission de l'aménagement du territoire : sous le dicastère de M. François Baertschi, Conseiller administratif

Commission des affaires sociales : M. François Baertschi,

Commission de sécurité : M. François Lance

Commission des sports : M. Pascal Chobaz

Commission administration et économie : M. François Lance

Commission de l'environnement : M. Pascal Chobaz

Commission de la culture : M. François Lance.

Il y a également une commission un peu particulière, l'Agenda 21 qui est ouverte à des non élus du Conseil municipal, qui est représentée pour le Conseil administratif par M. François Baertschi.

Fixation de l'effectif des commissions

M. LORENZINI : Toujours en accord avec les différents chefs de groupes, l'effectif a été réparti de la manière suivante :

Pour le parti Socialiste et le parti Démocrate-chrétien : 2 membres par commission

Pour le parti Radical et le parti des Verts : 2 membres pour 3 commissions, soit :

Travaux et Constructions – Finances – Aménagement du territoire –

et un membre pour les autres commissions

Parti Libéral et Alliance de Gauche : un membre par commission.

La représentation concernant les Présidences et Vice-présidences des différentes commissions est répartie de la manière suivante :

Séance d'installation du 2 juin 2003

Parti Socialiste : 3 Présidences de commission – 2 Vice-présidences
Parti Démocrate-chrétien : 3 Présidences de commission – 1 Vice-présidence
Parti des Verts : 2 Présidences de commission – 2 Vice-présidences
Parti Radical : 1 Présidence de commission – 2 Vice-présidences
Parti Libéral et Alliance de Gauche : 1 Vice-présidence chacun

Nous allons passer à l'annonce des différents représentants dans les commissions :
Je passe commission après commission, et chaque groupe politique annonce les représentants qu'il propose pour chaque commission :

TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS

M. Marc Guillermin – M. Stéphane Lorenzini – M. Javier Alonso – M. Christian Marchiando – M. Alain Eretzian – M. Gilles Augsburgers – M. André Richert – Mme Martine Degli Agosti – M. Alain Bosshard – M. Victor Todeschi

FINANCES

Mme Monique Buunk-Droz – M. Pierre-Alain Volery – M. Vincent Bernasconi – Mme Patricia Solioz – M. Henri Imhof – Mme Mariefrance Dancet – M. Karel Studer – Mme Myriam Schmid – M. Charles Page – Mme Andrée Jelk-Peila

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Mme Luisa Alonso-Pentzke – M. Pierre-Alain Volery – M. Yves Favre – M. Stéphane Lorenzini – M. Henri Imhof – M. Alain Eretzian – M. André Richert – Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden – M. Jean-Pierre Pasquier – Mme Andrée Jelk-Peila

AFFAIRES SOCIALES

M. Pierre Jaquet – M. Alberto Perez-Iriarte – Mme Marceline Dilonardo – Mme Patricia Solioz – M. Gilles Augsburgers – Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden – M. Thierry Aeschbacher – Mme Andrée Jelk-Peila

SECURITE

M. Pierre Jaquet – M. Dominique Zehfus – M. Fabrice Badet – Mme Nathalie Revillod – M. Henri Imhof – Mme Martine Degli Agosti – M. Thierry Aeschbacher – Mme Isabelle Taillepierre

SPORTS

Mme Hélène Giacobino – M. Dominique Zehfus – Mme Marceline Dilonardo – Mme Martine Casutt – M. Jérôme Maillard – M. Karel Studer – M. Thierry Aeschbacher – Mme Isabelle Taillepierre

ADMINISTRATION

Mme Hélène Giacobino – Mme Monique Buunk-Droz – Mme Martine Casutt – M. Fabrice Badet – M. Alain Eretzian – Mme Myriam Schmid – M. Jean-Pierre Pasquier – M. Victor Todeschi

ENVIRONNEMENT

M. Javier Alonso – M. Alberto Perez-Iriarte – Mme Nathalie Revillod – M. Marc Guillermin – Mme Mariefrance Dancet – Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden – M. Alain Bosshard – M. Victor Todeschi

Séance d'installation du 2 juin 2003

CULTURE

Mme Luisa Alonso-Pentzke – M. Christian Marchiando – M. Vincent Bernasconi – M. Yves Favre – M. Jérôme Maillard – Mme Martine Degli Agosti – M. Alain Bosshard – Mme Isabelle Taillepierre

AGENDA 21

M. Alberto Perez Iriarte – M. Yves Favre – Mme Mariefrance Dancet – M. Michel Simkhovitch – M. Jean-Pierre Pasquier – M. Victor Todeschi

- 7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A :**
- **Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (5)**
 - **Centre Marignac (1)**
 - **Villa Tacchini (1)**
 - **Terrain d'aventures Lancy-Voirets (1)**
 - **Terrain d'aventures Petit-Lancy (1)**
 - **Locaux autogérés**
 - **Conseil de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (6)**
 - **Conseil de l'administration de Télélancy (1)**
 - **Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont (3)**
-

M. LORENZINI : Nous commençons par :

Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale :

M. Christian Marchiando – M. Alexandre Ferrari – M. Michel Dederding – M. Nicolas Fort – M. Charles Page

Centre Marignac : Mme Martine Casutt

Villa Tacchini : M. Victor Todeschi

Terrain d'aventures Lancy-Voirets : M. Jérôme Maillard

Terrain d'aventures Petit-Lancy : M. Dominique Zehfus

Locaux autogérés : M. Michel Simkhovitch

Conseil de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées – il y a un représentant par parti :

Mme Colette Sthioul – M. Gilbert Rigotti – Mme Maude Bosshard – Mme Carla Melvyn – Mme Marcelle Page – Mme Andrée Jelk-Peila

Conseil de l'administration de Télélancy : M. Arthur Lafferma

Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont : M. Henry Gillet – M. Dominique Zehfus – M. Gilles Augsburg

- 8. DELIBERATION AUTORISANT LE CONSEIL ADMINISTRATIF A PASSER LES ACTES AUTHENTIQUES CONCERNANT LES CESSIONS AU DOMAINE PUBLIC ET LES CONSTITUTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE**
-

M. LORENZINI : Nous passons à la lecture de l'arrêté.

La délibération est acceptée à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance d'installation du 2 juin 2003**9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. CHOBAS : Avant de vous délivrer le message du Conseil administratif, je souhaiterais vous transmettre trois communications. Tout d'abord, pour vous dire que, dans sa nouvelle composition, le Conseil administratif a désigné celui qui vous parle, comme Maire pour la période administrative du 1er juin 2003 au 31 mai 2004. M. François Lance a été désigné comme Vice-président et M. François Baertschi comme membre.

Deuxième communication, c'est de vous rappeler la répartition des dicastères au sein du Conseil administratif :

M. Lance, dont le suppléant sera M. Baertschi, s'occupera de « Finances et Logement » - « Sécurité » - « Administration » - « Affaires économiques et communication » ainsi que de la « Culture ».

M. Baertschi, dont le suppléant sera moi-même, va s'occuper de « Aménagement du territoire » - « Affaires sociales et écoles » - « Agenda 21 »

Pour ma part, dont mon suppléant sera M. François Lance, je m'occuperai des « Travaux et Constructions » - « Environnement » et « Sports ».

Par ailleurs, et c'est ma troisième communication, le Conseil administratif a désigné ses représentants dans différentes instances, dont je vous donne la liste, à savoir :

- La Fondation des Evaux : MM. François Baertschi et Pascal Chobaz
- Télélancy : M. François Lance
- Taxe professionnelle communale : M. François Lance
- Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont : M. Pascal Chobaz
- Préparatif de mobilisation : M. François Lance
- Fondation Culture et Rencontres : M. François Lance
- Fondation pour le logement de personnes âgées : M. François Baertschi
- Fondation du stade de Genève : M. Pascal Chobaz
- Centre Marignac – Villa Tacchini – Terrain d'aventures du Petit-Lancy – Terrain d'aventures Lancy-Voirets – Locaux autogérés : M. François Baertschi
- Fondation pour les terrains industriels : M. Pascal Chobaz
- Fondation Clair-Bois : M. François Baertschi

Après ces trois brèves communications, permettez-moi de vous délivrer le message qui suit.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,
Il me revient le plaisir, au nom du Conseil administratif et en ma qualité de nouveau Maire, de vous féliciter pour le serment que vous venez de prononcer. Celui-ci traduit votre engagement de servir au mieux, au plus près de votre conscience, la Ville de Lancy.

Sachez que le Conseil administratif s'associe pleinement au serment qu'il a lui-même prêté il y a quelques jours. Vous pouvez compter sur notre pleine collaboration dans un esprit ouvert et constructif pour faire avancer nos projets, pour faire avancer vos projets, vos idées et nos idées, au profit de l'ensemble des communiens.

Lancy jouit d'une tradition de consensus où l'analyse a depuis longtemps remplacé l'invective, où la proposition a supplanté le refus de principe, ceci dans le respect de

Séance d'installation du 2 juin 2003

chacun des membres de notre Conseil, qui ont tous été, rappelons-le, directement élus par le peuple.

Nous comptons ainsi poursuivre dans cette voie. A cet égard, la répartition des dicastères au sein du Conseil administratif, comme celle des présidences de commissions au sein du Conseil municipal, ont balisé la voie à suivre pour la législature qui s'ouvre.

A cet égard, permettez-moi de tracer quelques grandes lignes pour le Conseil administratif, en référence aux commissions que vous venez de désigner.

En matière d'aménagement du territoire, le Conseil administratif entend poursuivre ou ouvrir les huit grands chantiers qui suivent :

1. Favoriser la construction de logements de qualité dans les zones prévues à cet effet par le plan directeur cantonal, que ce soit sous forme de coopératives ou d'autres formes de logements
2. Pratiquer et favoriser une large concertation avec les diverses associations concernées par l'implantation de nouveaux quartiers, comme notamment les Marbriers, La Chapelle les Sciez
3. Favoriser et pratiquer la négociation avec l'Etat, les associations et les particuliers concernés par l'aménagement et le développement du quartier de Surville, ceci dans l'esprit du contre-projet adopté par le Conseil municipal
4. Poursuivre les études et entreprendre les aménagements nécessaires à l'arrivée du tram à travers le village du Grand-Lancy jusqu'aux Palettes
5. Réactualiser le plan directeur communal datant de 1994
6. Poursuivre la politique d'acquisitions de terrains engagée depuis des lustres par la Ville de Lancy
7. Poursuivre les études en cours afférentes au développement de Genève-Sud et lancées sous l'égide de l'Etat, avec la collaboration des communes voisines et des associations intéressées
8. Toujours en matière d'aménagement du territoire, veiller aux conséquences urbanistiques du développement de la plaine de l'Aire, particulièrement en termes de limitation du trafic de transit à travers le Grand-Lancy et d'amélioration de l'offre de transports publics.

S'agissant des affaires sociales, le Conseil administratif a décidé de réunir dans le même dicastère l'ancien dicastère des affaires sociales, dont la petite enfance faisait déjà partie, et tout ce qui a trait aux écoles, principalement les restaurants scolaires et le parascolaire, ainsi que les loisirs, à savoir les centres de loisirs, travailleurs sociaux hors-mur et les maisons de vacances.

Dans ce contexte, le Conseil administratif tient à mettre en avant les cinq priorités suivantes :

1. Favoriser la mise en réseau de tous les acteurs sociaux actifs sur le plan communal
2. Développer une politique de proximité avec les habitants, ceci avec la collaboration de l'Etat et les associations concernées de manière aussi à favoriser l'intégration des étrangers
3. Développer encore l'accueil de la petite enfance pour répondre aux nombreuses demandes existantes, que ce soit sous forme de crèches, de garderies, de mamans de jour ou d'autres formes d'accueil

Séance d'installation du 2 juin 2003

4. Favoriser la construction de deux nouveaux établissements médicaux-sociaux, tout en privilégiant si possible les contacts inter-générationnels
5. Maintenir et poursuivre l'aide au développement, comme l'a initié depuis longtemps, votre Conseil municipal

S'agissant de l'Agenda 21, vous savez que la Ville de Lancy a engagé une démarche visant à élaborer et adopter un Agenda 21 local. Cette démarche doit être poursuivie et diffusée de manière à ce que les principes du développement durable soient pris en considération dans l'ensemble de nos projets et de nos réalisations.

S'agissant de la politique financière, les finances de la Ville de Lancy sont saines, le dire revient à rendre hommage à nos prédécesseurs et à la politique suivie, à savoir une politique dynamique en matière d'aménagement du territoire et active en matière d'accueil d'entreprises. Il ne faut toutefois pas oublier que la conjoncture n'est pas certaine et qu'il devient toujours plus difficile, au vu des estimations que la Ville de Lancy reçoit de la part de l'Etat, d'élaborer un budget fiable.

Dans ce contexte, le Conseil administratif vous propose de maintenir les quatre priorités qui suivent :

1. Poursuivre la politique visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement, en prenant en compte les nouvelles charges transférées aux communes, les missions à satisfaire encore davantage et les attentes croissantes de la population
2. Poursuivre la politique visant à accueillir de nouvelles entreprises, en n'oubliant pas toutes celles qui, déjà aujourd'hui, forment le tissu économique local
3. Choisir parmi les très nombreux investissements figurant dans notre budget ceux qui revêtent un caractère essentiel au développement de notre commune, ceci sans alourdir de façon excessive, une dette qui peut grever l'avenir des générations futures
4. Suivre l'évolution de la fiscalité et assurer une substance fiscale car indispensable à la Ville de Lancy, en prenant en compte, d'une part, l'importance des investissements précités, et d'autre part, l'évolution des coûts de fonctionnement.

S'agissant de la sécurité, Lancy peut se targuer de disposer d'un groupe de sécurité performant. Ce groupe doit toutefois encore être valorisé pour améliorer sa visibilité et son efficacité. A cet égard, dans le cadre d'une synergie intercommunale, le Conseil administratif entend conclure une convention avec la ville voisine de Carouge, afférente au rôle des sapeurs-pompiers volontaires et de la protection civile de chaque commune.

Par ailleurs, la construction d'un bâtiment réunissant l'ensemble des acteurs du groupe de sécurité demeure d'actualité.

Enfin le rôle et l'effectif des agents de sécurité municipale devront continuer à être élargis de manière à développer leur présence sur le terrain et le travail de réseau déjà engagé.

En matière culturelle, le centre socioculturel de Lancy-Sud s'inscrit bien sûr comme la priorité de cette législature. Des choix ont déjà été faits et d'autres devront encore être effectués pour faire avancer cet important dossier.

Séance d'installation du 2 juin 2003

Le Conseil administratif mettra toute son énergie, conjointement à celle du Conseil municipal, dans la concrétisation de ce projet, particulièrement dans les négociations à mener avec l'Etat, la Ville de Genève, la commune voisine de Plan-les-Ouates et les associations concernées. Parallèlement à ce projet de centre socioculturel, le Conseil administratif n'oubliera pas le projet d'extension de la bibliothèque du Petit-Lancy, et veillera d'une part, à renforcer l'image de la culture à Lancy, et d'autre part, l'image de Lancy comme ville culturelle.

S'agissant de l'administration, de la communication et des affaires économiques, le Conseil administratif restera attentif aux besoins de l'administration, qui fournit des prestations appréciées de la population. Il faudra être conscient des tâches nouvelles, des tâches supplémentaires qui chargent cette administration, tout en s'efforçant d'améliorer encore les qualités d'accueil et de services auxquelles les citoyens aspirent de la part d'une collectivité locale.

En matière de communication, le Conseil administratif veillera à améliorer encore les informations dont la population exprime le besoin, de façon à favoriser cette relation de proximité, tout en appuyant clairement et ponctuellement son attention sur des enjeux locaux ou régionaux.

S'agissant enfin des affaires économiques, le Conseil administratif veillera à renforcer encore les liens avec le tissu économique local, particulièrement les petites et moyennes entreprises.

En matière de travaux et constructions, le Conseil administratif poursuivra une politique guidée par les actes suivants :

1. Achever la réalisation du complexe scolaire du Petit-Lancy, selon le résultat du concours d'architecture, y compris la rénovation et transformation de la salle communale
2. Achever la rénovation des immeubles locatifs faisant partie du patrimoine financier de notre ville et continuer la rénovation des villas selon le programme élaboré
3. Achever les études et commencer en priorité les travaux de réfection complète de la piscine, puis de requalification de l'espace qui entoure cette installation, de manière à conjuguer, non seulement les objectifs sportifs, mais aussi d'aménagement du territoire et d'environnement
4. Achever les études et entamer la réalisation du parking souterrain du centre socioculturel de Lancy-Sud, comme déjà mentionné en matière culturelle
5. Rénover et adapter les écoles de Lancy, dont plusieurs sont déjà trentenaires
6. Poursuivre la politique de modération de trafic dans les quartiers, parallèlement au développement de l'écomobilité et à la défense des plus défavorisés, à savoir les piétons et les cyclistes

En matière d'environnement, le Conseil administratif entend poursuivre la politique de promotion de la défense de l'environnement, en favorisant la récupération et le tri des déchets, de même que le développement des énergies renouvelables. Cette politique se concrétisera à travers des moyens d'information, de sensibilisation, mais aussi d'action et de répression.

Quant aux sports, comme par le passé, le Conseil administratif veillera à développer le sport pour tous en apportant son appui financier à toutes les sociétés sportives actives

Séance d'installation du 2 juin 2003

dans la formation des jeunes et en favorisant la mise à disposition d'infrastructures sportives performantes et largement ouvertes à tous les pratiquants.

Dans ce cas, le Conseil administratif veillera à :

1. Achever la salle omnisports du Petit-Lancy et en faire un outil de travail de pointe pour les sports de salle
2. Poursuivre les négociations entamées avec l'Etat et la commune de Plan-les-Ouates pour une salle omnisports au lieu-dit « Le Rolliet » situé sur la commune de Plan-les-Ouates
3. Comme déjà annoncé, achever les études et entamer les travaux de réfection complète de la piscine de Lancy, installation phare de la Ville, sans oublier la mise en place d'une patinoire
4. Lancer une étude sur la transformation du stade de Lancy-Florimont, de manière à réfléchir à la mise en place d'installations sportives plus importantes et mieux adaptées aux besoins du Lancy-Sport
5. Mettre en place un service des sports, au-delà de la stricte gestion de la piscine et de la patinoire, qui puisse mettre en œuvre une politique sportive communale permettant de développer encore davantage le sport pour tous.

Cette liste des préoccupations et des projets du Conseil administratif que je viens de vous lire n'a bien sûr pas la prétention d'être exhaustive. Elle reflète l'état actuel de nos réflexions, l'état des réflexions d'un Conseil administratif nouvellement élu. Il n'appartient qu'à vous de contester ces prises de position, de les discuter, mais également de les enrichir et de les compléter. C'est dans cet esprit que le Conseil administratif se réjouit d'entamer avec vous cette législature.

M. LANCE : J'aurai trois communications. Tout d'abord, les membres de la Commission des finances sont convoqués le mardi 10 juin 2003 à 18.30 heures. Les commissaires qui viennent d'être nommés à cette commission recevront une convocation d'ici la fin de la semaine.

Autres dates concernant mes dicastères :

Commission de sécurité : 15 septembre

Commission administration, affaires économiques : 25 août

Commission de la culture : 1er septembre

Comme M. Föllmi vous l'avait annoncé, lors de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2003, la Protection civile de Lancy a été mise sur pied durant les événements du G8 sur la base de l'arrêté du Conseil d'Etat d'avril 2003. D'autre part, l'état-major communal de la sécurité communale a également été mis en place à cette occasion, à la demande de M. Föllmi.

Je rappelle que le Groupement de sécurité de Lancy comprend la Compagnie des sapeurs pompiers de Lancy, la Protection civile, les Sauveteurs auxiliaires, les Samaritains, les Agents de sécurité municipaux et le Service des parcs, promenades et maintenance.

A cet effet, le poste de commandement de l'école Caroline a été mis en service depuis le mercredi 28 mai 2003. L'effectif de la Protection civile se montait à 65 personnes, 22 personnes pour assurer le ravitaillement et la conduite, 21 personnes de piquet à domicile, 2 personnes à l'office et enfin 20 personnes partagées en 2 équipes ont été détachées à la caserne des Vernets sur la demande de la sécurité cantonale.

Séance d'installation du 2 juin 2003

D'autre part, cinq agents de sécurité municipaux ont été mis à disposition de la gendarmerie et engagés lors de certaines occasions, toujours à la demande du Conseil d'Etat.

La mission de l'état-major de la sécurité est d'assurer en permanence l'information sur l'évolution de la situation et de tenir les formations du Groupement de la sécurité communale prêtes à intervenir en tout temps sur la commune ou sur d'autres lieux si nécessaire.

Vu le changement de législature intervenant dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2003, M. Föllmi et moi-même avons suivi conjointement ce dispositif régulièrement en nous tenant au courant des événements et en assistant aux rapports journaliers de l'état-major.

Depuis le 28 mai, la situation sur la commune est heureusement restée calme, en regard des événements déplorables qui se sont déroulés en ville de Genève.

Toutefois, nous avons remarqué trois événements qui ont touché notre commune par rapport au G8, soit :

- 1) L'arrivée au quai du stade de Genève, le jeudi matin, d'un train de 1'000 manifestants anti-G8 en provenance d'Allemagne qui ont été immédiatement transférés par bus à Annemasse. Cette opération s'est déroulée sans incident.
- 2) Dans la nuit de samedi au dimanche après-midi, la Compagnie des sapeurs pompiers de Lancy, sur la demande du SIS débordé, était en état d'alerte à la caserne de Lancy au vu des événements graves qui se produisaient en ville de Genève.
- 3) Dimanche matin à l'aube, l'état-major était alerté par l'occupation du Pont-Butin par des manifestants qui avaient, à cette occasion, allumé un feu sur le bitume et détruit un radar. Sur ordre du SIS, la Compagnie des sapeurs pompiers de Lancy n'a pas pu intervenir en raison d'un risque évident de confrontation avec les manifestants.

Au niveau communal, l'organisation de Lancy en Fête pendant ce week-end représentait une source d'inquiétudes pour l'état-major communal de la sécurité. Sur la demande du canton, des précautions supplémentaires ont été prises pour la préparation et le lancement du feu d'artifice. Aucun événement grave n'a été déploré durant ces quatre jours de fête.

Enfin plusieurs événements mineurs, survenus dans certains quartiers de la commune, ont été signalés au poste de commandement de la Caroline permettant aux divers groupements d'intervenir rapidement. A signaler qu'une ambulance était basée sur le territoire de la commune, ce qui a permis des interventions rapides dans notre région.

Je signale que plusieurs personnes ont rendu visite au personnel de piquet au poste de commandement de la Caroline, en particulier mes deux collègues du Conseil administratif, MM. P. Chobaz et F. Baertschi, une délégation de l'Organisation internationale de la protection civile, des Conseillers municipaux et des personnes intéressées par ce dispositif.

Suite au dernier rapport de l'état-major de ce matin, auquel j'ai assisté, il a été décidé, au vu de la situation, de maintenir un dispositif minimum jusqu'à mardi soir.

Séance d'installation du 2 juin 2003

La mise en place de ce dispositif a permis de mettre en situation réelle le Groupement de sécurité de Lancy et ainsi évaluer l'efficacité de tous les corps qui le composent.

Au nom du Conseil administratif, je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont engagées durant cette semaine au service de la communauté lancelienne. Elles l'ont fait d'une façon sérieuse et exemplaire.

Je terminerai en remerciant particulièrement M. Pierre-André Bise, chef de la protection civile et responsable de la sécurité à Lancy, pour son organisation, sa gentillesse et sa disponibilité.

J'ai une troisième communication concernant également ce groupe de sécurité communal. En effet, le samedi 6 septembre 2003, les différents groupements de la sécurité se présenteront aux Conseillers municipaux dans leurs différents locaux se situant dans la commune. Réservez donc cette date, cette manifestation aura lieu entre 0900 et 1230 heures.

M. BAERTSCHI : Les personnes qui ont été désignées par les groupes pour être à l'aménagement du territoire, doivent passer auprès de Mme Augsburguer pour chercher la convocation réunion de l'Agenda 21 le mercredi 11 juin à 1830 heures. La convocation sera faite par les voies normales.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme BUUNK-DROZ : Concernant l'Agenda 21, avez-vous prévu des remplacements de la société civile, étant donné que des personnes sont maintenant élues au Conseil municipal ?

M. LORENZINI : J'ai deux petites informations à faire circuler. La première concerne le Bureau, j'aimerais que nous puissions nous voir quelques instants tout à l'heure. Une plus agréable pour l'ensemble de l'assemblée, et à l'attention du public, vous êtes invités à la sortie de cette séance à une verrée.

Je vous remercie et lève la séance.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire :

Dominique ZEHFUS

Le Président :

Stéphane LORENZINI